



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUTRéservé
au
Moniteur
belge

24028875

05 FEV. 2024

DIVISION MONS

Greffe

N° d'entreprise : 0440 338 923

Nom

(en entier) : S.B.M.I.

(en abrégé) : S.B.M.I.

Forme légale : SA

Adresse complète du siège : ROUTE DE WALLONIE, 4B - 7011 MONS

Objet de l'acte : DEMISSION - NOMINATION**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

Résolutions écrites de l'actionnaire unique de la Société du 24 janvier 2024

1. Déclaration de l'actionnaire unique

DEFIPAR SA (N° BCE : 0475.158.656) détient 10.000 actions représentant l'intégralité du capital social de la Société et est donc l'actionnaire unique de celle-ci.

Conformément à l'article 7 :125 du Code des sociétés et des associations (« CSA »), lorsqu'une société anonyme ne compte qu'un seul actionnaire, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

2. Résolutions de l'actionnaire unique

L'actionnaire unique de la Société, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, prend les résolutions suivantes :

(i) L'actionnaire unique prend acte et accepte la démission de M. François GOUDAILLEZ de son mandat d'administrateur unique de la Société, avec effet à compter de ce jour, le 24 janvier 2024. L'actionnaire unique lui donne décharge provisoire pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date de prise d'effet de sa démission.

(ii) L'actionnaire unique désigne comme administrateur, avec effet à compter de ce jour et pour une durée indéterminée, la société G-STRATEGIE SRL, dont le siège est établi Rampe Sainte Waudru 8, à 7000 Mons, immatriculée à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0690.790.943. G-STRATEGIE SRL sera représentée dans le cadre de l'exercice de son mandat par M. Gaspard FRANEAU, agissant en tant que représentant permanent.

Le mandat du nouvel administrateur sera rémunéré sauf décision contraire ultérieure de l'assemblée générale de la Société.

(iii) L'actionnaire unique désigne comme administrateur, avec effet à compter de ce jour et pour une durée de 6 mois, la société PART DES ANGES SA, dont le siège est établi Chemin d'Ebezil 11, à 7050 Jurbise, immatriculée à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 1001.778.683. PART DES ANGES SA sera représentée dans le cadre de l'exercice de son mandat par M. François GOUDAILLEZ, agissant en tant que représentant permanent. Son mandat sera rémunéré conformément à l'accord conclu ce jour entre la Société et PART DES ANGES SA.

(iv) L'actionnaire unique donne procuration à M. Gaspard FRANEAU, faisant élection de domicile au siège de la Société pour les besoins des présentes, agissant avec droit de substitution, afin de faire tout le nécessaire pour publier les décisions de l'assemblée générale dans les annexes au Moniteur belge, de remplir toutes les formalités administratives et de représenter la société auprès la Banque-Carrefour des Entreprises, et auprès du greffe du Tribunal de l'entreprise compétent, et de faire tout le nécessaire.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 15/02/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Conformément à l'article 7 :141, §2 du CSA, les décisions de l'actionnaire unique agissant en lieu et place de l'assemblée générale conformément à l'article 7:125 CSA sont consignées dans un registre tenu au siège de la Société.

Le présent document peut être signé en un, ou plusieurs, exemplaires. Il peut être signé par voie électronique. Chaque exemplaire est considéré comme un original, et tous les exemplaires forment, ensemble, un seul et même acte.

Fait le 24 janvier 2024,

Pour l'actionnaire unique :

DEFIPAR SA

G-STRATEGIE SRL, administrateur unique,

Représentée par M. Gaspard FRANEAU,

Représentant permanent

Pour les nouveaux administrateurs :

G-STRATEGIE SRL

M. Gaspard FRANEAU,

Représentant permanent

PART DES ANGES SA

M. François GOUDAILLEZ,

Représentant permanent

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Résolutions écrites du conseil d'administration de la Société du 24 janvier 2024

1. Déclaration des administrateurs

Le conseil d'administration est actuellement composé comme suit :

-G-STRATEGIE SRL, représentée par M. Gaspard FRANEAU, représentant permanent ;

-PART DES ANGES SA, représentée par M. François GOUDAILLEZ, représentant permanent.

Conformément à l'article 7 :95 alinéa 2 du Code des sociétés et des associations, les décisions du conseil d'administration peuvent être prises par consentement unanime de l'ensemble des membres, exprimé par écrit.

Il est proposé à chaque administrateur de signer les résolutions reprises aux termes du présent procès-verbal. Les résolutions écrites sont réputées entrer en vigueur le 24 janvier 2024 pour autant que le présent procès-verbal ait été approuvé et signé par tous les administrateurs.

Par la signature du présent document, les administrateurs déclarent qu'ils :

(i) Marquent leur accord avec l'application de la procédure de décision par écrit ;

(ii) Marquent leur accord avec l'ordre du jour de l'organe d'administration ;

(iii) Approuvent chacune des décisions reprises ci-dessous.

2. Ordre du jour

L'approbation des décisions suivantes est proposée :

(i) Démission de M. François GOUDAILLEZ en tant que délégué à la gestion journalière et président du conseil d'administration ;

(ii) Démission de M. Michel FUMIÈRE de son mandat de délégué à la gestion journalière ;

(iii) Démission de M. Fabien LOMBART de son mandat de délégué à la gestion journalière ;

(iv) Désignation de G-STRATEGIE SRL, représentée par M. Gaspard FRANEAU, en tant que délégué à la gestion journalière et président du conseil d'administration ;

(v) Confirmation de la désignation de nouveaux délégués à la gestion journalière et rappel de leur pouvoirs de représentation ;

(vi) Procuration.

3. Résolutions

Le conseil d'administration de la Société prend les résolutions suivantes :

(i) Le conseil d'administration prend acte et accepte la démission avec effet à compter du 24 janvier 2024 de M. François GOUDAILLEZ de son mandat de délégué à la gestion journalière ainsi que de sa fonction de président du conseil d'administration de la Société.

(ii) Le conseil d'administration prend acte et accepte la démission de M. Michel FUMIÈRE de son mandat de délégué à la gestion journalière avec effet à compter de ce jour, le 24 janvier 2024.

(iii) Le conseil d'administration prend acte et accepte la démission de M. Fabien LOMBART de son mandat de délégué à la gestion journalière avec effet à compter de ce jour, le 24 janvier 2024.

(iv) Le conseil d'administration désigne, avec effet à compter du 24 janvier 2024 et pour une durée indéterminée, G-STRATEGIE SRL, dont le siège est établi Rampe Sainte Waudru 8, à 7000 Mons, immatriculée à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0690.790.943, comme délégué à la gestion journalière. G-STRATEGIE SRL portera le titre d'administrateur-délégué et sera représentée dans le cadre de l'exercice de son mandat par M. Gaspard FRANEAU, représentant permanent.

En outre, G-STRATEGIE SRL est désignée président de l'organe d'administration.

(v) Le conseil d'administration confirme la désignation, avec effet à compter du 16 août 2023 et pour une durée indéterminée, de EFEMCO SRL, dont le siège est établi Rue les Culots 49B, à 1421 Braine-l'Alleud, immatriculée à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0732.791.646, comme délégué à la gestion journalière de la Société. EFEMCO SRL est représentée dans le cadre de l'exercice de son mandat par M. Michel FUMIÈRE, représentant permanent.

Le conseil d'administration confirme également la désignation, pour la même durée, de FL & CO SRL, dont le siège est établi Chaussée de Mons 65, à 7070 Le Roeux, immatriculée à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0875.138.750, comme délégué à la gestion journalière de la Société. FL & CO SRL est représentée dans le cadre de l'exercice de son mandat par M. Fabien LOMBART, représentant permanent.

Sans préjudice d'autres limitations décidées par l'organe d'administration, EFEMCO SRL et FL & CO SRL pourront représenter la Société, chacune agissant individuellement, pour tous actes qui relèvent de la gestion journalière et dont la valeur financière n'excède pas 12.500 EUR. Elles pourront représenter la Société conjointement pour des opérations financières d'un montant inférieur à 50.000 EUR.

Tous les actes excédant cette limite devront être préalablement et expressément approuvés par l'organe d'administration.

Ces limitations ne s'appliquent pas à G-STRATEGIE SRL dans le cadre de l'exercice de son mandat d'administrateur-délégué.

Le conseil d'administration déclare que toutes autres délégations de pouvoirs et toutes représentations non statutaires de la Société consenties précédemment sont révoquées.

(vi) L'administrateur unique donne procuration à M. Gaspard FRANEAU, faisant éllection de domicile au siège de la Société pour les besoins des présentes, agissant avec droit de substitution, afin de faire tout le nécessaire pour publier les décisions de l'organe d'administration dans les annexes au Moniteur Belge et de modifier l'inscription de la société dans le registre des personnes morales, de remplir toutes les formalités administratives et de représenter la société auprès la Banque-Carrefour des Entreprises, et de faire tout le nécessaire.

Le présent document peut être signé en un, ou plusieurs, exemplaires. Il peut être signé par voie électronique. Chaque exemplaire est considéré comme un original, et tous les exemplaires forment, ensemble, un seul et même acte.

Fait le 24 janvier 2024

Pour le conseil d'administration :

G-STRATEGIE SRL, administrateur-délégué et président du conseil d'administration,

Réservé
au
Moniteur
belge



Représenté par M. Gaspard FRANEAU,
Représentant permanent

PART DES ANGES SA, administrateur,
Représenté par M. François GOUDAILLEZ,
Représentant permanent

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).